



Lundi 5 juin et lundi 25 septembre 2023, en distanciel

Formation "Transmettre sa librairie" 2023

L'Agence organise une formation à destination des libraires qui ont pour projet de transmettre leur librairie. Elle aura lieu sur deux journées entières, les lundis 5 juin et 25 septembre, en distanciel.

Transmettre une librairie est un processus complexe qui induit des étapes qui se préparent longuement. Cette formation est dédiée aux libraires qui préparent la cession prochaine de leur commerce, à court et moyen terme – de 2, voire 1, à 5 ans. Elle a pour objectif de donner aux libraires les outils nécessaires pour se préparer à la transmission et engager un dialogue constructif avec les éventuels repreneurs de leur commerce.

La formation sera animée par un formateur de l'École de la Librairie.

Objectifs

Aborder des notions clés telles que les véritables motivations d'une transmission, le diagnostic financier, la valorisation de l'entreprise, les démarches administratives, ou encore l'accompagnement du repreneur.

Déroulé

Pourquoi céder ?

- Cerner ses véritables motivations
- Les bonnes et les moins bonnes raisons de vouloir céder
- Échanger, se faire conseiller

Analyser les données essentielles du bilan financier

- Comptes de résultat des 5 dernières années (les éléments clés : marge, loyer, salaires)
- Actif : immobilisation, stocks
- Passif : dettes, comptes courants, emprunts

Faire un diagnostic stratégique

- Le SWOT

Fixer son prix de vente

- Les différentes approches de valorisation d'une librairie

À qui céder ?

- Transmission en interne
- Transmission externe

Comment vendre ?

- Les sites officiels
- Le réseau
- Les aspects administratifs et juridiques

Réussir la visite de présentation et négocier

- Présenter sa librairie en détail
- Valoriser/vendre sa librairie
- Les fondamentaux de la négociation

Accompagner son repreneur

- Quand ?
- Comment ?

Tourner la page

- Laisser le repreneur prendre sa place de nouveau gérant

Éligibilité

Libraires éligibles au dispositif "Librairies" du Contrat de filière livre porté par la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes, la Région Auvergne-Rhône-Alpes et le Centre national du livre :

- Le code NAF/code APE est 47.61Z ;
- Le siège social et administratif est situé en Auvergne-Rhône-Alpes ;
- Le capital de la librairie est détenu à 50% au minimum par une ou des personnes physiques directement impliquées dans la gestion de la librairie ;
- Le chiffre d'affaires en livres neufs réalisé en magasin représente au minimum 50% du chiffre d'affaires total ;
- La librairie expose et valorise une offre culturelle large et diversifiée ;
- La librairie propose au moins 1500 références de livres neufs ;
- La librairie respecte les dispositions de la Convention collective nationale de la librairie ; Autres profils de libraires acceptés selon le nombre de places disponibles

Pour plus d'informations sur l'éligibilité, contactez Charline ROGUET, chargée de mission Économie du livre : c.roguet@auvergnerhonealpes-livre-lecture.org

Inscription

L'inscription à la formation est gratuite et obligatoire. Le nombre de places est limité. Les personnes inscrites doivent participer aux deux sessions.

Demande d'inscription via le formulaire suivant : [INSCRIPTION](#)

Attention, vous ne recevrez pas de réponse automatique d'inscription après avoir complété le formulaire, votre participation vous sera en revanche confirmée courant mai.

Infos pratiques

Cette formation est organisée à distance par système de visioconférence, via l'outil pédagogique de l'École de la librairie.

Elle s'organisera en 2 sessions aux dates suivantes :

- lundi 5 juin 2023, 9h-17h
- lundi 25 septembre 2023, 9h-17h

Photo credit : felizfeliz on VisualHunt

Dernière édition : 16 mai 2024 à 14:24

<https://auvergnerhonealpes-livre-lecture.org/articles/formation-transmettre-sa-librairie-2023>